

Charte De l'Agora Du Lycée Notre Dame de La Merci

L'agora est une organisation lycéenne du lycée Notre Dame de La Merci qui cherche à dénouer la parole, la rendre libre, en créant un moment où l'on peut échanger et débattre.

Elle existe en tant qu'organisation composée de lycéens, et de membres pédagogiques depuis 2016 et chaque mois permet aux professeurs et aux élèves de s'exprimer dans un endroit où l'on peut parler de tout dans la sérénité et le respect. C'est avec cette unique et simple volonté que l'agora perdure.

En 2017 elle est chargée de porter l'engagement citoyen du Lycée dans le respect de ses valeurs et de ses principes décrits ci joint.

« Favoriser le lien et l'Ouverture au monde qui nous entoure. »

Issue du Projet Diocésain de l'Hérault 2017-2025, « Moyens »

Article 1. L'agora est une organisation indépendante du corps enseignant constitué d'élèves reconnu par la directrice Pédagogique Mme Fournier-Montgieux et Le Chef D'Établissement Mme Malbet. Une équipe de réflexion et de mise en œuvre - constituée d'élèves de tous niveaux et de toutes filières- est organisée autour d'un élève le Responsable de l'Agora qui la dirige et qui en portant l'engagement accompagné par l'adjoint en pastoral. Différents membres pédagogiques la composent également.

Article 2. L'Agora se définit comme:
Une agora qui laisse parler et une agora qui ne dit pas quoi penser.

Article 3. L'agora en elle-même par sa nature n'a pas d'engagement En effet elle ne saurait être engagé politiquement ou d'une quelconque manière que ce soit. C'est grâce à cela que l'agora ne défend ou n'exprime pas des idées quand elle aborde un sujet. Elle ne fait que proposer des séances ou tout le monde peut s'exprimer.

Article 4. Les membres qui composent l'Équipe de l'Agora sont issus de toutes les sensibilités politiques de la gauche à la droite. Leur engagement civique et citoyen ne consiste qu'à promouvoir la liberté d'expression et d'instaurer le débat démocratique fondamental dans notre république.

Article 5. Il n'y a aucun militantisme dans les choix des sujets qui sont proposer à la discussion.

Article 6. Lors d'une séance il n'y a aucun raisonnement qui est déroulé lors des différentes interventions. Il n'y a pas de travail de maïeutique qui viserait à faire progressivement accoucher une idée au fur et à mesure de la discussion.

Les différentes parties qui sont organisées lors d'une même séance sont uniquement là pour permettre à chacun de s'exprimer en couvrant un grand nombre de thèmes d'un sujet choisi volontairement vaste.

Article 7. Nous laissons à la sensibilité et le libre arbitre de chacun, avec son vécu et ses convictions de choisir ce qu'il veut garder et retenir des agoras.

Article 8. Nous ne nous interdisons aucun sujet et de nous restons libre de traiter n'importe quelle thématique qui nous serait proposer ou que l'actualité porterait.

Article 9. L'Agora se vit dans un établissement privé car à ces yeux :
L'enseignement catholique ne saisi se définir que par un surplus de valeur et non d'interdiction.

Nous espérons que les professeurs et les élèves trouveront dans les agoras futures une place qui leur est propre dans un endroit serein et respectueux où la parole est libre.

